



# Commune de Vully-les-Lacs

Au Conseil communal

Salavaux, le 29 mai 2018

## Préavis municipal No 2018 / 03

Point No 5 de l'ordre du jour de la séance du 26 juin 2018

### Demande de crédit de CHF 90'000.00 pour la transformation de l'ancien bureau communal de Constantine

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

La Municipalité soumet à votre approbation le projet cité en titre.

#### Introduction :

Comme annoncé au Conseil communal, la Municipalité a émis le vœu de valoriser les anciennes écoles de notre Commune.

La revalorisation des locaux va débiter par la transformation de l'ancien bureau communal de Constantine. La 1<sup>ère</sup> étape consiste à transformer cet ancien bureau en studio voué à la location.

Actuellement, l'ancienne salle de classe est louée au Château de Constantine pour les activités des séniors. Les deux garages ont été remis à la disposition de la Société du Four de Constantine « Les Fourmie's »

A la fin de ces travaux, ce bâtiment sera totalement utilisé et rentabilisé.

Les travaux consistent principalement à l'installation de sanitaires et d'une cuisine agencée.

#### Devis des travaux de réfection :

Maçonnerie, plâtrerie et menuiserie	CHF 50'800.00
Revêtement de sol	CHF 12'700.00
Honoraires	CHF 11'500.00
Sous-total	<u>CHF 75'000.00</u>
Divers et imprévus, environ 10 %	<u>CHF 15'000.00</u>
<b>TOTAL DEVIS ESTIMATIF</b>	<b>CHF 90'000.00</b>
	=====

### Financement :

La Municipalité propose le financement de la manière suivante :

Par la trésorerie courante

CHF 90'000.00

### Conclusion :

Fondé sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité demande au Conseil communal de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### Le Conseil communal de Vully-les-Lacs :

Vu : le préavis 2018 / 03 de la Municipalité;  
Entendu : le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet ;  
Considérant que : cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

### Décide :

- de donner mandat à la Municipalité afin d'effectuer les travaux de transformation de l'ancien bureau communal de Constantine,
- de lui accorder dans ce but un crédit de CHF 90'000.00,
- de financer ces travaux de la manière suivante :  
CHF 90'000.00 par la trésorerie courante
- de comptabiliser cette dépense de CHF 90'000.00 dans les comptes de fonctionnement 3532 (charges).

### **AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ**

Le Syndic



B. Clerc



La Secrétaire



S. Baumann